

# Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

## PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil vingt-trois et le 28 mars à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Chaouilley, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Éric PERROTEZ, Maire de la Commune.

Étaient présents : Jean-Claude ARTIS, Virginie BALAUD, Jacques COLIN, Patrick HALGUE, Guy NAJOTTE, Alexandre NOËL, Thierry PEREAUX, Éric PERROTEZ, Romain ROTH.

Absente : Annabelle MILLE.

Absent excusé : Francis ROUSSEL, pouvoir à Éric PERROTEZ.

Secrétaire de séance élu : NOEL Alexandre

Demande d'ajout d'un ordre du jour : Subvention aux associations  
Le Conseil Municipal accepte

Le quorum étant atteint,

la séance est ouverte à 20h35

07/23

### **Subventions aux associations**

Monsieur le Maire expose que pour les inscrire au budget 2023, il faut décider, du montant des subventions de fonctionnement à verser aux associations.

Le Maire rappelle le choix des critères précédemment décidés pour le versement d'une subvention aux associations :

- La proximité géographique (association locale)
- Le service rendu aux habitants de la commune,
- Un courrier de demande
- L'envoi du bilan financier de l'année passée ainsi que du budget prévisionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de verser les subventions suivantes en 2023 si réception de la demande et des documents à fournir

- Association « le Tabourin » de Chaouilley – 500 €,
- ADMR du Saintois à Vézélise - 200 €,
- Randonneurs du Saintois en mairie de Saxon-Sion - 50 €,
- Groupe Sportif de Vézélise
- FSE collège de Vézélise – 50 €

08/23

### **ONF : programme de travaux 2023**

Une partie du Conseil municipal s'est rendue sur site pour une présentation des travaux proposés par l'agent de l'ONF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Conseillers élus : 11 – Conseillers présents : 9- Conseillers votants : 10

Conseillers convoqués le 20 mars 2023 / Date d'affichage le 30 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 30 mars 2023

# Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

- ✓ Accepte le programme des travaux suivants pour 2023, présenté par l'ONF, à savoir le dégagement manuel de plantation et la maintenance mécanisée des cloisonnements pour la parcelle 14 pour un montant estimé de 3980 € HT.
- ✓ Autorise Monsieur le 1er Adjoint à signer tous documents afférents à cette délibération.

09/23

## Taux des 4 taxes 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de fixer les taux des taxes pour 2023 comme suit :

Taxe d'habitation	12.79 %
Taxe sur le foncier bâti :	23.42 %
Taxe sur le foncier non bâti :	13.46 %
CFE :	18.90 %

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

10/23

## Compte administratif 2022 présentés par Alexandre NOEL

- Le Conseil Municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif 2022 du budget Commune, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultats reportés	1164.16	0		14725.96
Opérations de l'exercice	496.20	2101.28	90509.57	105401.50
<b>Totaux</b>	<b>1660.36</b>	<b>2101.28</b>	<b>90509.57</b>	<b>120127.46</b>
<b>RAR</b>				
<b>Résultats de clôture</b>		<b>440.92</b>		<b>29617.89</b>

Et vote à l'unanimité, le maire étant sorti, pour les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (9 présents, 8 votants,).

- Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette délibération.

11/23

# Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

## Compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2022 du budget de la commune.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette délibération.

12/23

## Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 du budget général, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif de l'exercice 2022 présente les résultats suivants :

Fonctionnement : excédent 29617.89 €  
Investissement : excédent 440.92 €

- Décide d'affecter les résultats comme suit :

Affectation en réserve du budget investissement (ligne 1068) : 0 €  
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 29 617.89 €  
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001) 440.92 €

Nombre de suffrages exprimés : 10 Votes : Pour : 10

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette délibération.

13/23

## Budget primitif 2023

### Budget commune

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultats reportés		440.92		29 617.89
Opérations de l'exercice	9 900.00	9 459.08	118 000.00	88 382.11
<b>Totaux</b>	<b>9 900.00</b>	<b>9 900.00</b>	<b>118 000.00</b>	<b>118 000.00</b>

Conseillers élus : 11 – Conseillers présents : 9- Conseillers votants : 10

Conseillers convoqués le 20 mars 2023 / Date d'affichage le 30 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 30 mars 2023

---

# Commune de Chaouilley

---

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

Nombre de suffrages exprimés : 10 Votes : Pour : 10

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette délibération.

14/23

---

## Questions diverses

---

- Décès de l'ancienne locataire
- Remerciements pour la taille des tilleuls et marronniers
- Infos sur la consommation d'électricité suite au remplacement des ampoules
- Arbres au terrain de pétanque
- Parcelle de Mr DONZE , prévoir une rencontre
- Ralentisseurs à l'Ecart de Villars,
- Bois fait par Mr Balaud

Levé de séance : 22h45

---

Conseillers élus : 11 – Conseillers présents : 9- Conseillers votants : 10

Conseillers convoqués le 20 mars 2023 / Date d'affichage le 30 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 30 mars 2023